

AGA: EUFMD/X/92/1

**RAPPORT**

Pirbright,  
Royaume-Uni,  
7-9 avril  
1992

# **Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse**

**Cinquante-quatrième session  
du Comité exécutif**



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**

**RAPPORT**

de la

**CINQUANTE-QUATRIEME SESSION**

du

**COMITE EXECUTIF**

de la

**COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHTEUSE**

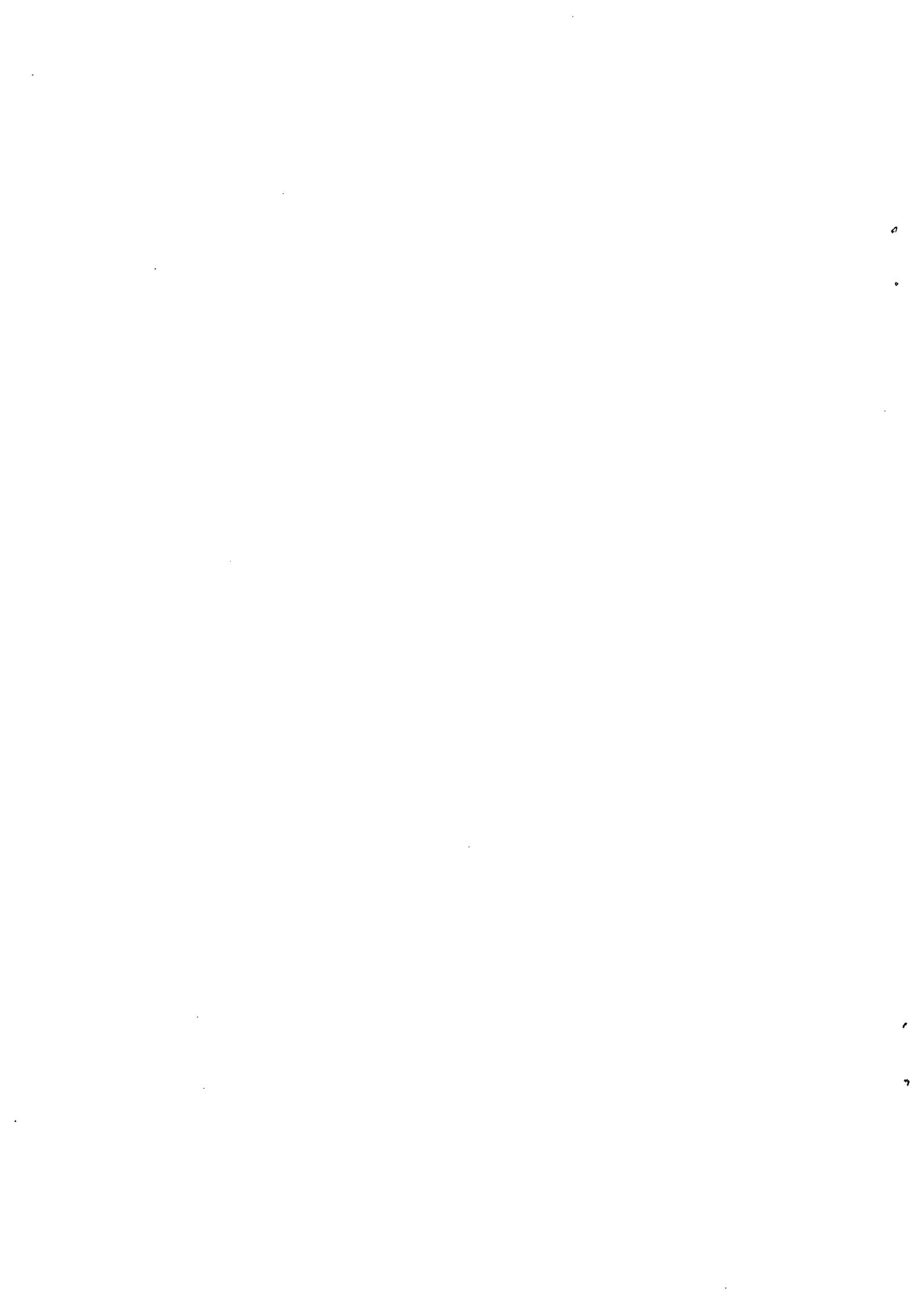
tenue à

**Pirbright, Royaume-Uni**

**7-9 avril 1992**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**Rome, 1992**



## TABLE DES MATIERES

	Page
Introduction .....	1
Point 1 - Adoption de l'ordre du jour .....	2
Point 2 - Situation aphteuse en Europe et dans d'autres régions .....	3
Point 3 - Prophylaxie antiaphteuse en Europe .....	3
Point 4 - Surveillance et entretien de la zone tampon de la région de Marmara, en Turquie .....	4
Point 5 - Rapport et activités du Groupe de recherche .....	5
Point 6 - Rapport financier .....	7
Point 7 - Activités futures de la Commission .....	8
Point 8 - Adoption du projet de rapport .....	10
Point 9 - Autres questions .....	10

### ANNEXES

Annexe 1 - Situation aphteuse en Europe et dans d'autres régions .....	12
Annexe 2 - Prophylaxie antiaphteuse en Europe .....	22
Annexe 3 - Surveillance et entretien de la zone tampon dans la région de Marmara, en Turquie .....	34
Annexe 4 - Rapport et activités du Groupe de recherche .....	38
Annexe 5 - Rapport financier .....	41



## Introduction

Le Comité exécutif de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse a tenu sa cinquante-quatrième session au Pirbright Laboratory, Ash Road, Pirbright, Woking, Surrey (Royaume-Uni), du 7 au 9 avril 1992.

## Etaient présents

Dr E. Stougaard, Danemark

Président

Dr P. Gafner, Suisse

Vice-Président

Dr Q. Perez Bonilla, Espagne

Dr E. Istanbuloglu, Turquie

Dr G. Bédès, France

Dr K. Meldrum, Royaume-Uni

Dr B. Nordblom, Suède

Dr A. Donaldson, Royaume-Uni

Président du Groupe de recherche

## Secrétariat

Dr P. Stouraitis

Secrétaire de la Commission européenne  
de lutte contre la fièvre aphteuse

Mme J. Raftery

Assistante administrative de la Commission  
européenne de lutte contre la fièvre aphteuse

## FAO

Dr Y. Cheneau

Chef du Service de la santé animale  
Division de la production et de la santé animales

D'autres spécialistes présents étaient: Dr B. Marchant, CE; Dr K. Taylor, MAFF, Tolworth, Dr F. Davidson, WRL, Pirbright.

Après une brève allocution de M. E. Stougaard, Président, M. K.C. Meldrum a souhaité la bienvenue aux délégués et aux observateurs. Au nom du Ministère de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation, il leur a souhaité un plein succès dans leurs délibérations à l'occasion de cette très importante session du Comité exécutif. La vaccination anti-aphteuse a cessé d'être pratiquée dans l'ensemble de l'Europe; quelques problèmes continuent néanmoins à se poser et il est impératif, a

déclaré M. Meldrum, que la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse donne des orientations à la FAO pour les années 90.

M. A. Donaldson, Chef du laboratoire de Pirbright, a souhaité la bienvenue aux membres du Comité et aux observateurs au nom du Directeur. Il a brièvement fait l'historique et rappelé le rôle du Laboratoire depuis sa création en 1924. Il a été désigné comme Laboratoire mondial de référence pour la fièvre aphteuse en 1958 par la FAO et en 1960 par l'OIE; en 1990, il a été désigné comme Laboratoire de référence de la Communauté. Il est chargé d'entreprendre des recherches sur les principales maladies virales du bétail, spécialement la fièvre aphteuse, et fournir des services techniques. M. Donaldson a fait ressortir la grande utilité du Groupe de recherche de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse et il a exprimé l'espoir que cet aspect pris en considération durant les délibérations sur l'avenir de la Commission.

Avant de proposer l'adoption de l'ordre du jour, le Président a rappelé l'importance du Laboratoire de Pirbright dans le monde international et le travail remarquable dont il s'est acquitté avec le passage des années.

Le Président a plus spécialement souhaité la bienvenue à M. Y. Cheneau, Chef du Service FAO de la santé animale, à Rome, à MM. Bahnemann et Barteling venus pour participer aux échanges de vues sur l'Institut d'Ankara, à M. B. Marchant des Communautés européennes et à M. Perez Bonilla (Espagne) présent en qualité d'observateur.

Le Comité exécutif a soigneusement pesé la question du remplacement de M. Belev, Premier Vice-Président du Comité, et il a été convenu qu'il serait plus opportun de repousser cette nomination à la trentième session de la Commission, en 1993. Le Comité exécutif a approuvé la nomination de M. Perez Bonilla pour remplacer M. Escribano Mora en tant que membre du Comité exécutif.

### **Point 1 - Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour ci-après a été adopté:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Situation de la fièvre aphteuse en Europe et dans d'autres régions
3. Prophylaxie de la fièvre aphteuse en Europe
  - a) programme de vaccination en 1991
  - b) situation des banques de vaccins (type de vaccins)
  - c) mise au point de plans nationaux d'intervention dans les pays membres
4. Surveillance et entretien de la zone tampon dans la région de la mer de Marmara (Turquie)
  - a) production de vaccins et contrôle de la qualité à l'Institut d'Ankara
  - b) essai d'activité du vaccin O<sub>1</sub> Manisa
  - c) programme de lutte et d'éradication de la fièvre aphteuse en Turquie
5. Rapport et activités du Groupe de recherche
  - Questions renvoyées au Groupe par la Commission

(recommandations concernant les plans d'intervention; normes de sécurité pour les laboratoires travaillant sur la fièvre aphteuse; conditions minimales requises pour l'importation en Europe d'animaux sur pied, et de viande et abats frais des espèces bovine, ovine, caprine et porcine)

- Programme OIE/FAO/AIEA pour la normalisation à l'échelle internationale de l'épreuve ELISA pour la fièvre aphteuse (proposée par l'OIE)

6. Soutien financier
  - ratification de l'augmentation proposée des contributions
7. Activités futures de la Commission
8. Adoption du projet de rapport
9. Autres questions

## **Point 2 - Situation aphteuse en Europe et dans d'autres régions**

Le Secrétaire a présenté un document et brièvement récapitulé la situation (Annexe 1). C'est en grande partie grâce aux efforts de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse que cette maladie a disparu du continent européen. L'importance du risque d'infestation a été soulignée pour certaines zones jouxtant le continent, à savoir l'Afrique du Nord, l'Europe du Sud-Est et les territoires de l'ancienne URSS.

M. Marchant a brièvement décrit le travail entrepris par les Communautés européennes au Maroc. Un programme prévoyant la fourniture d'un soutien financier pour entraîner des techniciens au diagnostic de la fièvre aphteuse, plus une campagne de vaccination et une enquête sérologique, a été convenu avec les autorités marocaines.

M. Perez Bonilla a indiqué que le contrôle sanitaire a été renforcé dans la région frontalière du sud de l'Espagne. Le danger de commerce illégal d'animaux sur pied et de produits animaux a été réitéré, compte tenu en particulier de la future absence totale de protection du cheptel.

On a également fait ressortir qu'il importe de se mettre en contact avec les Etats russes nouvellement créés, spécialement pour savoir qui sont les responsables, et de nouer des liens avec eux.

## **Point 3 - Prophylaxie antiaphteuse en Europe**

### **a) Programme de vaccination en 1991**

Le Secrétaire a présenté un document sur le programme de vaccination et de prophylaxie en Europe, ainsi qu'un document décrivant la situation dans l'ancienne URSS (Annexe 2).

b) Situation des banques de vaccins (types de vaccins)

M. Marchant a fait le point des progrès accomplis en ce qui concerne les quatre banques de la Communauté qui se trouveront à Pirbright, Cologne, Brescia et Lyon. L'équivalent de 5 millions de doses de chacune des dix sources de virus aphteux sera stocké sous forme d'antigène concentré et inactivé sur azote liquide. Trois sous-types devraient être disponibles d'ici la fin de l'année. Le Laboratoire de Lelystad (Pays-Bas) assurerait la coordination à l'échelle communautaire et serait responsable du contrôle de qualité. Il est possible que dans l'avenir des liens officiels puissent être établis avec d'autres banques internationales de vaccins. Il n'existe pour d'autres pays aucune possibilité officielle de participer à la banque, mais leur admission pourrait être envisagée dans l'avenir. Du vaccin pourrait être fourni en cas de situation menaçante pour la Communauté.

Le Comité est convenu que le Secrétaire devrait s'informer auprès de tous les pays membres de la Commission de leurs plans concernant la fourniture de vaccin dans une situation d'urgence. En outre, le Secrétaire effectuerait une étude coûts/avantages de la création d'un dépôt européen de vaccins antigènes à l'usage de pays ne faisant pas partie de la CEE, conjointement avec la Banque de vaccins des Communautés européennes ou avec la Banque internationale de vaccins au Laboratoire de Pirbright. Il a été suggéré que l'on pourrait envisager la possibilité d'utiliser des crédits du Fonds fiduciaire pour acheter des vaccins antigènes destinés à des utilisations d'urgence dans des pays ne faisant pas partie des Communautés européennes.

c) Plans d'intervention d'urgence

Le Secrétaire a présenté une brève récapitulation des plans d'intervention dont il a souligné l'importance. Chaque pays a ses propres plans nationaux d'intervention, fondés le plus souvent sur les modèles FAO/CE.

**Point 4 - Surveillance et entretien de la zone tampon de la région de Marmara, en Turquie**

(Annexe 3)

a) Contrôle et production de vaccins à l'Institut d'Ankara

MM. H. Bahnemann et S. Barteling, qui avaient fait office de consultants pour la FAO, ont présenté leurs vues sur la situation actuelle de l'Institut SAP de lutte contre la fièvre aphteuse, à Ankara.

Les consultants se sont déclarés préoccupés par le fait que la qualité du vaccin n'est pas vérifiée indépendamment et que la cinétique de l'inactivation n'est pas contrôlée avec chaque lot. Des inquiétudes ont également été exprimées quant à l'état d'entretien et aux réparations nécessaires.

M. Donaldson a fait observer que les installations de production de vaccins sont normalement surveillées et contrôlées par un personnel indépendant.

Après un débat prolongé, on a conclu à la nécessité d'une gestion responsable et à celle de disposer d'un budget pour assurer rapidement les travaux d'entretien et commander du matériel nouveau. Le Secrétaire a souligné l'importance de l'institut de production de vaccin et la nécessité de prendre une décision quant au financement proposé par les Communautés européennes/FAO.

M. Marchant a confirmé que les expertises-conseils pouvaient se poursuivre.

b) Test d'efficacité du vaccin 01 Manisa

M. Donaldson a indiqué que le premier test d'efficacité du vaccin 01 Manisa auquel il a été procédé à l'Institut SAP d'Ankara n'a pas été satisfaisant. Tous les bovins ont été atteints de fièvre aphteuse après épreuve utilisant un virus homologue. On a fait observer que les conditions dans lesquelles les essais ont été effectués étaient inappropriées, ce qui pourrait avoir influencé les résultats. Un deuxième test a été effectué à l'Institut de santé animale (IAH) de Pirbright en décembre 1991. Le vaccin a d'abord été testé par le Laboratoire mondial de référence de Pirbright pour la détermination de la qualité et la quantification des particules 146S. Il a ensuite été soumis à un deuxième test immunologique conformément aux normes de la Pharmacopée européenne.

c) Programme de lutte et d'éradication de la fièvre aphteuse en Turquie

Le Comité a noté avec préoccupation que des cas de fièvre aphteuse continuent d'apparaître dans la nouvelle zones tampon de la région de Marmara. Les deux types 0 et A de virus aphteux ont été signalés. M. Istanbuluoglu a craint que le déplacement de la zone tampon n'ait rendu nécessaire de vacciner 1,2 million de bovins et 2 millions d'ovins et caprins de plus, ce qui cause des difficultés financières encore exacerbées par la récente apparition de la peste bovine. Il a averti le Comité qu'en l'absence d'une aide immédiate, il ne pourrait garantir la vaccination des ovins et des caprins dans la zone tampon lors de la campagne de vaccination de printemps.

M. Marchant a informé le Comité qu'une proposition financière est en cours de préparation et sera présentée à la prochaine réunion du Comité vétérinaire permanent.

**Point 5 - Rapport et activités du Groupe de recherche**

M. Donaldson, Président du Groupe de recherche, a présenté un rapport de la dernière réunion (session ordinaire) du Groupe, tenue à Ankara en octobre 1991 (Annexe 4). Il a indiqué les points de l'ordre du jour et mentionné la visite rendue à l'Institut SAP. Trois des points de l'ordre du jour intéressaient des questions renvoyées au Groupe de recherche par la Commission, à savoir: les recommandations concernant les plans d'intervention contre la fièvre aphteuse, les normes de sécurité requises pour les laboratoires qui s'occupent de la fièvre aphteuse, et les conditions minimales à observer pour l'importation en Europe d'animaux sur pied, de viande fraîche et d'abats des espèces bovine, ovine, caprine et porcine.

### **Recommandations intéressant les plans d'intervention**

Ce document a déjà été largement diffusé et approuvé par la Commission OIE de la fièvre aphteuse. Il a été amendé et mis à jour lors de la réunion du Groupe de recherche à Ankara. Les amendements ont été approuvés et il a été convenu que le document serait présenté à la trentième session de la Commission.

### **Normes de sécurité pour les laboratoires**

Le document présenté a été examiné par le Comité qui est convenu qu'il pourrait être soumis à la Commission aux fins d'adoption, à condition d'y inclure une introduction expliquant que les normes évoquées représentent le minimum à appliquer dans les pays exempts de fièvre aphteuse qui ne pratiquent pas la vaccination.

### **Conditions minimales à observer pour l'importation en Europe d'animaux sur pied, de viande fraîche et d'abats des espèces bovine, ovine, caprine et porcine**

Ce document a été adopté sous réserve d'insertion des modifications suggérées par M. Janssen à M. Donaldson dans sa lettre du 4 mars 1992. D'autres changements mineurs ont également été suggérés par M. Meldrum et approuvés par le Comité.

Les documents ont également été examinés et amendés par la Commission OIE de la fièvre aphteuse et autres épizooties, ainsi que par le Comité scientifique vétérinaire de la Commission des Communautés européennes (CCE).

Le Comité exécutif a fait cas de la contribution apportée par M. M. Eskildsen, ancien Président du Groupe de recherche, à la mise en forme de ces documents.

Au cours de sa visite à Ankara, le Groupe de recherche a visité l'Institut SAP dont il a rencontré le personnel, et il a formulé des suggestions pour améliorer les installations et la qualité du vaccin.

M. Donaldson a informé le Comité exécutif qu'il avait été invité par la Commission des normes de l'OIE à entreprendre un programme ayant pour but la normalisation à l'échelle internationale des systèmes ELISA de détection des antigènes pour la fièvre aphteuse. Il a fait savoir à l'OIE que la Commission européenne FAO de lutte contre la fièvre aphteuse avait déjà pris une initiative financée par la FAO et coordonnée par le Laboratoire mondial de référence. Ce programme est maintenant parvenu à sa phase XIII. M. Donaldson a proposé que l'OIE soit autorisée à participer au programme FAO en cours.

Le Comité exécutif a demandé que les aspects pratiques et les coûts de l'élargissement du programme en vue de la participation de laboratoires additionnels soient examinés par le Groupe de recherche à sa prochaine réunion. Avant que l'OIE soit associé au programme, l'accord devrait se faire sur la prise en charge complète des coûts supplémentaires.

## **Point 6 - Rapport financier**

L'assistante administrative a présenté le rapport financier sous les rubriques ci-après (Annexe 5):

### **Etat des contributions au 13 mars 1992**

Le Comité a demandé au Secrétaire d'envoyer une lettre aux pays membres ayant des engagements non liquidés au 31 décembre 1991 et d'apporter une liste de ces pays à la Session générale du Comité international de l'OIE, devant se tenir à Paris en mai, moment où il sera possible de suivre personnellement cette question avec les hauts fonctionnaires des services vétérinaires.

### **Recettes/ressources disponibles/dépenses au titre des projets en 1991**

Le Comité est convenu qu'étant donné le manque à recevoir au titre du Fonds fiduciaire 9042, il ne serait pas nécessaire de retransférer le montant de 20 000 dollars E.-U. qui avait été temporairement transféré à ce Fonds du Fonds fiduciaire 9097 (non CE).

### **Ventilation des dépenses en 1991 (provisoire), budgets 1992/1993**

Le Comité est convenu que, pour 1993, au titre de la rubrique 1101 "Personnel", le montant attribué pour le poste de P5 devrait couvrir une période de douze mois et non de cinq. Il est en outre convenu qu'il faudrait prévoir sous cette rubrique les crédits nécessaires pour: a) les congés/rapatriement et b) l'entrée en fonctions. Toutefois, le recrutement pour ce poste ne devrait pas être annoncé tant que l'avenir de la Commission n'aura pas été défini et approuvé par les pays membres. En outre, il a été recommandé que le montant affecté aux voyages pour l'année 1993 devrait être porté à 30 000 dollars E.-U., ce qui porterait le budget total proposé pour 1993 à 365 540 dollars E.-U.

Etant donné ce qui précède, le Comité a estimé qu'il serait nécessaire de demander aux pays membres d'accroître notablement leurs contributions.

Le Secrétariat s'est chargé de préparer la documentation nécessaire, justifiant clairement l'augmentation des contributions et les montants correspondants, etc., en temps voulu pour examen/approbation par la réunion ad hoc du Comité exécutif devant se tenir à Istanbul en septembre à l'occasion de la Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe.

### **Barème des contributions - ratification de l'accroissement de 10 pour cent des contributions par rapport au barème de 1992**

Ainsi que convenu à la vingt-neuvième session de la Commission, tenue à Rome en avril 1991, un accroissement de 10 pour cent des contributions par rapport au barème de 1992 prendra effet à

dater du 1er janvier 1993. Cette décision a été ratifiée par le Comité exécutif à sa cinquante-quatrième session.

Après avoir examiné la situation financière globale de la Commission (TF904200/TF911100/TF909700), le Comité a estimé que le taux d'intérêt sur les liquidités disponibles dans les fonds fiduciaires pertinents était trop bas et il a demandé au Secrétariat de rechercher des moyens d'en obtenir un meilleur.

### **Point 7 - Activités futures de la Commission**

Avant d'inviter les délégués à présenter leurs vues, le Président a brièvement mentionné les entretiens préliminaires sur l'avenir de la Commission qu'il avait eu en février au Siège de la FAO. Il a rappelé aux délégués que la Commission, tout en travaillant dans le cadre et sous l'égide de la FAO, a été créée en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif de l'Organisation et jouit de ce fait d'une certaine autonomie.

Le document examiné par le Comité avait été préparé par le Secrétaire pour étayer les débats sur ce très important point de l'ordre du jour.

Le Président s'est chaleureusement félicité de l'intérêt manifesté par la FAO pour l'avenir de la Commission et, avant d'ouvrir le débat général, il a invité M. Y. Cheneau, Chef du Service de la santé animale à la Division FAO de la production et de la santé animales, à présenter les vues de l'Organisation sur cette question.

M. Cheneau a déclaré qu'il y a lieu d'examiner très soigneusement la situation en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et en Europe de l'Est (y compris l'ex-URSS). La difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de contrôler le commerce illégal doit être prise en compte. Les efforts accomplis par les pays européens avec l'aide de la Commission doivent être préservés. Le rôle des Communautés européennes a été pleinement reconnu, mais il ne faut pas oublier que sur les 28 pays membres de la Commission, 12 seulement sont membres des CE. La FAO est pleinement consciente que la Commission pourrait décider de cesser son activité; on s'est toutefois déclaré convaincu que son rôle n'était pas terminé. La position de la FAO a été exposée dans un document de travail qui a été envoyé à tous les membres du Comité exécutif avant la réunion.

Le Secrétaire a présenté au Comité un document destiné à étayer les échanges de vues sur cet important point de l'ordre du jour.

Le Président a ensuite demandé aux délégués d'entamer le débat général en gardant présents à l'esprit les points soulevés dans le document préparé par le Secrétariat.

Pour ce qui est de la proposition selon laquelle la Commission devrait élargir ses activités à d'autres régions géographiques, M. B. Marchant, observateur des Communautés européennes, a précisé que la Commission a joué un rôle de chef de premier plan dans la lutte antiaphteuse en Europe et que, s'il est maintenant tout à fait clair que l'objectif d'enrayement de la maladie a été atteint, il

n'en reste pas moins nécessaire de maintenir en place certains moyens pour tenter de réduire le risque de réintroduction. Les pays qui ont réussi à éradiquer la fièvre aphteuse en Europe avaient les ressources financières nécessaires à cet effet et il s'agit maintenant de savoir s'ils seraient disposés à continuer à mettre de l'argent dans des pays frontaliers pour se protéger. M. Marchant a déclaré que la Division de la législation vétérinaire des Communautés européennes serait disposée à demander au Conseil de faire accorder un montant substantiel pour poursuivre le financement d'un tel programme de lutte. Les Communautés européennes appuieraient également l'élargissement des activités à d'autres régions et à d'autres maladies. Il appartiendrait à la Commission de décider du mécanisme à mettre effectivement en place et le meilleur moyen de procéder serait d'entreprendre quelque forme de détermination des modalités de prise en charge des coûts. Le financement approuvé par le Conseil à cet effet pourrait peut-être être acheminé par l'intermédiaire du présent Fonds fiduciaire CE (TF 9111) dont l'utilisation est surveillée par la Commission pour les campagnes de vaccination.

M. Nordblom (Suède) a indiqué que les pays scandinaves ne sont pas intéressés par un élargissement des activités de la Commission à d'autres régions et à d'autres maladies. Il serait nécessaire, a-t-il déclaré, d'être mieux informé sur les aspects financiers avant de soulever la question auprès des politiciens et avant de décider de la position à adopter à la trentième session de la Commission qui se tiendra à Rome en 1993. M. Nordblom a réaffirmé que la Suède et les autres pays scandinaves n'appuieraient pas l'expansion des activités en cours ni leur élargissement à d'autres maladies.

M. Gafner (Suisse) a fait savoir que son pays n'était pas en mesure d'appuyer un élargissement des activités. La Commission, a-t-il déclaré, a atteint son but. Si nécessaire, une autre commission pourrait être créée dans le cadre de la FAO, des CE ou autres.

M. Istanbuluoglu (Turquie) a déclaré que, si la Commission était supprimée, il faudrait que les grandes organisations soient en mesure d'agir promptement; à la lumière de l'expérience récente - l'apparition de foyers de peste bovine - il est tout à fait évident qu'il existe une tendance à sous-estimer le risque et que les interventions d'urgence sont difficiles à mettre en oeuvre. M. Istanbuluoglu a proposé d'élargir de façon sélective les activités présentes.

M. Bédès (France) a souligné l'importance que revêt pour l'Europe le travail de la Commission, et le rôle de liaison qu'elle joue entre les pays CE et non-CE. A son avis, si la Commission est abolie, il sera nécessaire de mettre en place un organisme analogue jusqu'au moment où il aura été décidé de la situation politique de l'Europe.

M. Perez Bonilla (Espagne) a évoqué le rôle pratique de la Commission dans l'éradication de la fièvre aphteuse en Europe et il a jugé utile de la maintenir en place. Il a estimé qu'il serait prématuré de la dissoudre. Il faudrait laisser s'écouler un certain temps après la cessation des campagnes de vaccination car les animaux sont encore protégés; d'ici deux ou trois ans, ils n'auront pas d'anticorps. M. Bonilla a été d'avis que la Commission pourrait étendre géographiquement ses activités ainsi que les élargir aussi à d'autres maladies en Europe.

M. Meldrum (Royaume-Uni) a fait ressortir que les fondateurs seraient enchantés des progrès accomplis. Il y a maintenant 28 pays membres; 12 sont membres des Communautés européennes et ils seront peut-être 18 d'ici quelques années. Etant donné qu'il y a des problèmes aux frontières, il est clair que la Commission ne peut simplement s'occuper de la fièvre aphteuse à l'intérieur de l'Europe: il faut qu'elle regarde plus loin. Le réel élément des coûts est le temps. M. Meldrum a rappelé qu'il a été unanimement convenu, à la vingt-neuvième session que le mandat de la Commission ne devrait pas être reconduit. Il a personnellement conclu que la Commission est parvenue au terme de ses travaux. Toutefois, les remarques pertinentes de l'observateur des Communautés européennes montrent qu'il est évident que les activités doivent être poursuivies sous quelque autre forme. Il faudrait envisager la création d'un organisme consultatif différent.

Le Président a appuyé les remarques de M. Meldrum; et il a été d'avis que la Commission avait accompli un travail exceptionnel, mais qu'il ne fallait pas être lié par la tradition et qu'il fallait maintenant rechercher d'autres possibilités. Il a proposé que le Comité exécutif se réunisse durant la réunion de septembre de l'OIE, à Istanbul, pour examiner la question de manière plus approfondie.

M. Marchant a déclaré que les pays européens devraient assumer la responsabilité financière car ils courent toujours autant de risques. Pour ce qui est du siège futur possible d'une nouvelle commission, qu'elle soit créée sous l'égide de l'OIE ou de la FAO, un critère important est la capacité de gestion des projets et on a estimé que l'OIE ne serait peut-être pas préparée à s'en occuper.

M. Cheneau, évoquant les trois positions possibles - à savoir élargir les activités, abolir ou maintenir en place - a confirmé que le rôle de la FAO est de mettre en oeuvre des projets et il a indiqué que la proposition de M. Marchant serait réalisable.

M. Meldrum a proposé de préparer un avant-projet de document examinant la possibilité de créer une nouvelle commission en étroite collaboration avec les Communautés européennes et l'OIE pour préserver les intérêts de l'Europe et des zones frontalières, en gardant présente à l'esprit la nécessité d'opérer avec le meilleur rapport coût-efficacité. Cet avant-projet serait examiné à une réunion ad hoc du Comité exécutif à convoquer durant la réunion de septembre de l'OIE, à Istanbul.

#### **Point 8 - Adoption du projet de rapport**

Le projet de rapport a été examiné puis adopté, sous réserve de l'insertion des amendements convenus et de toutes modifications rédactionnelles nécessaires.

#### **Point 9 - Autres questions**

##### **Date et lieu de la cinquante-cinquième session du Comité exécutif**

Le Comité exécutif est convenu de tenir sa cinquante-cinquième session du 23 au 25 février 1993. Le délégué de l'Espagne lui a aimablement transmis une invitation à tenir cette réunion dans son pays.

Le Comité est convenu que les Communautés européennes seraient invitées à assister à cette session en qualité d'observateur.

### **Remarques finales**

Prononçant la clôture de la session, le Président a remercié M. Donaldson et tout le personnel du Laboratoire de Pirbright de l'excellente organisation de la réunion. Il a également exprimé la gratitude de tous pour l'exceptionnelle hospitalité offerte au Comité pendant son séjour au Royaume-Uni.

### Situation aphteuse en Europe et dans d'autres régions - 1991

#### **Europe**

Depuis juillet 1989, date à laquelle les derniers foyers ont été signalés en Italie, l'Europe continue d'être exempte de la maladie et, conformément aux règles sanitaires de l'OIE et de la CEE, elle peut être déclarée exempte de fièvre aphteuse.

Le foyer isolé apparu en Bulgarie en juillet 1991 a été immédiatement enrayé et éliminé. Un rapport détaillé fourni par les Services vétérinaires bulgares sur l'évolution de la situation et sur l'enquête sérologique conduite dans la zone intéressée est joint à la présente annexe.

#### Turquie

La Thrace demeure exempte de fièvre aphteuse et une deuxième enquête sérologique sera conduite par le Laboratoire de Pirbright (Royaume-Uni) pour vérifier l'absence de virus dans cette zone. En Anatolie, le nombre de foyers signalés a augmenté en 1991. Cette recrudescence de la maladie est probablement liée aux troubles politiques dans les pays voisins, qui ont rendu extrêmement difficile de contrôler les déplacements des animaux dans les zones frontalières. En outre, l'apparition de la peste bovine, qui a conduit à pratiquer une vaccination de masse, a indubitablement contribué à la propagation de la fièvre aphteuse.

Les efforts entrepris par les Services vétérinaires turcs pour contrôler les déplacements des animaux dans la zone tampon, associés à la vaccination de masse, ont permis de limiter le nombre de foyers dans la zone tampon (Anatolie occidentale).

#### Israël

Deux foyers sporadiques de fièvre aphteuse de type  $O_1$  ont été observés dans les territoires contrôlés.

#### URSS

Six foyers sporadiques ont été signalés en 1991, dont cinq du type  $O_1$  et un du type  $A_{22}$ . Ils concernaient tous les provinces du sud-est. Les mesures appliquées pour les enrayer sont les suivantes:

- abattage sanitaire de tous les animaux présents sur l'exploitation si la maladie survient en des lieux où la vaccination antiaphteuse n'est pas pratiquée;

- dans les zones où la vaccination préventive est pratiquée, les animaux affectés sont détruits et les animaux en contact avec la maladie sont obligatoirement abattus une fois la quarantaine levée; la viande des animaux abattus dans les trois mois suivant la levée des mesures sanitaires est utilisée avec des restrictions.

Le tableau 1 indique le nombre de foyers de fièvre aphteuse et les types de virus observés dans les pays membres et en URSS en 1991.

Pour ce qui concerne la situation aphteuse en URSS, les informations fournies dans le présent document ont été reçues avant les développements géopolitiques et la séparation de l'ancienne URSS d'un certain nombre de provinces qui ont maintenant été déclarées Etats indépendants avec leurs propres services vétérinaires. A noter toutefois que, du point de vue sanitaire, les changements politiques intervenus dans l'ancienne URSS ont probablement mis terme aux déplacements des animaux de l'Est vers l'Ouest et, par conséquent, le risque de transfert de maladies qui était lié à ces déplacements a diminué. Pour ce qui est du programme de prophylaxie et de lutte qui a été mené à bien, il est difficile dans la présente situation politique d'obtenir des informations sur la situation aphteuse, spécialement dans la partie européenne de la Russie.

Etant donné ce qui précède, il est essentiel, pour l'Europe et pour les organisations internationales concernées, d'établir des contacts avec les autorités responsables dans les nouveaux pays de cette région, en vue de recueillir des informations sur la situation sanitaire.

#### **Situation aphteuse dans d'autres régions**

Il est impossible de faire une évaluation de la situation à l'échelle mondiale, en raison du manque d'informations et du fait que certains pays et régions négligent de signaler les cas de maladie.

Les informations disponibles en ce qui concerne la situation aphteuse en 1991 sont reproduites en annexe.

#### **Région du Proche-Orient**

Pays d'Afrique du Nord. Exception faite de la Libye, des foyers sporadiques de fièvre aphteuse de type O<sub>1</sub> ont été signalés en Egypte, en Tunisie, en Algérie et au Maroc. Les cas observés concernaient principalement des petits ruminants. Dans tous les pays, une campagne de vaccination en masse a été conduite, associée à l'application de strictes mesures sanitaires. La recommandation tendant à pratiquer un abattage systématique à l'intérieur de ces foyers isolés n'a pas été appliquée. A noter qu'étant donné l'évolution et la persistance de la maladie en Tunisie, en Algérie et au Maroc, il y a lieu de la considérer comme une unique épizootie se propageant du fait de la libre circulation des animaux aux frontières entre les trois pays.

Pays du Moyen-Orient. Des foyers de fièvre aphteuse ont continué d'être signalés dans l'ensemble du Moyen-Orient. Le type O<sub>1</sub> a été observé le plus fréquemment dans la région, suivi des types A<sub>22</sub> et SAT-2 qui ont été signalés au Yémen (1990).

Les troubles politiques sévissant dans la région et les conséquences qu'ils entraînent ont eu de graves effets négatifs sur les programmes de prophylaxie et d'enrayement des maladies des animaux, d'où une flambée de la fièvre aphteuse et de la peste bovine qui ont atteint les frontières de l'Europe. La Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, à sa vingt-neuvième session tenue à Rome en avril 1991, a discuté cette menace potentielle et fait part de ses préoccupations à la FAO. L'évolution de la maladie dans cette zone a pleinement justifié les initiatives prises à cet égard par la Commission.

La situation aphteuse dans la région du Moyen-Orient a peu de chances de s'améliorer, à moins que les gouvernements ne décident d'appliquer les mesures sanitaires de base recommandées pour prévenir et enrayer la fièvre aphteuse lors de diverses réunions organisées à cet effet par la Commission MINEADEP et par d'autres organisations internationales.

Les faits nouveaux les plus récents dans la région du Moyen-Orient seront une nouvelle raison de détérioration de la situation de la santé animale en général.

Afrique. La fièvre aphteuse est largement répandue sur ce continent et des foyers endémiques ou sporadiques des types O, A, SAT-1 et SAT-2 sont observés dans divers pays, exception faite du Botswana qui continue à rester exempt de la maladie depuis 1981.

Etant donné la rareté des informations disponibles, il est difficile d'évaluer le tableau épizootologique. Il convient toutefois de reconnaître que, dans un certain nombre de pays, la fièvre aphteuse ne revêt qu'une importance mineure en comparaison avec des maladies telles que la peste bovine, la péripneumonie et d'autres maladies infectieuses et parasitaires du cheptel.

Asie. La maladie est endémique sur le continent et les types de virus normalement diagnostiqués sont A, O, C et ASIA-1. Aucune information n'est disponible pour ce qui concerne la Chine et la Mongolie; par contre, le type O est régulièrement signalé à Hong-kong. Dans les régions sud de l'Asie, la situation sanitaire s'est encore améliorée.

Amérique du Sud. Les informations régulièrement fournies par le Centre panaméricain de lutte contre la fièvre aphteuse, à Rio de Janeiro, indiquent que la situation continue à s'améliorer dans les pays d'Amérique du Sud. L'Uruguay et la Bolivie où aucun foyer de fièvre aphteuse n'a été signalé en 1991 ont rejoint le groupe des pays exempts de cette maladie.

Tableau 1

**SITUATION APHTEUSE EN EUROPE EN 1991**  
(Par pays, nombre de foyers et type de virus)

Pays	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Bulgarie	-	-	-	-	-	-	1 0 <sub>1</sub>	-	-	-	-	-	1 0 <sub>1</sub>
Turquie	76 0 <sub>1</sub>	55 0 <sub>1</sub>	45 A <sub>22</sub> /0 <sub>1</sub>	77 A <sub>22</sub> /0 <sub>1</sub>	97 A <sub>22</sub> /0 <sub>1</sub>	109 A <sub>22</sub> /0 <sub>1</sub>	123 A <sub>22</sub> /0 <sub>1</sub>	47 A <sub>22</sub> /0 <sub>1</sub>	53 0 <sub>1</sub>	45 A <sub>22</sub> /0 <sub>1</sub>	29 0 <sub>1</sub>	62	818 A <sub>22</sub> /0 <sub>1</sub>
Israël	-	-	2 0 <sub>1</sub>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 0 <sub>1</sub>
Féd.de Russie	-	-	-	1 0 <sub>1</sub>	-	-	1 0 <sub>1</sub>	-	3 0 <sub>1</sub>	1 A <sub>22</sub>	-	-	6 0 <sub>1</sub> /A <sub>22</sub>

Les autres pays européens sont exempts de la maladie

Information fournie par les Services vétérinaires nationaux, le Laboratoire mondial de référence et l'OIE.

- = Aucun foyer

## SITUATION DE LA FIEVRE APHTEUSE EN BULGARIE\*

En Bulgarie, la situation en ce qui concerne la fièvre aphteuse a été favorable jusqu'à la fin de juin 1991. Suite à l'éradication d'un foyer apparu en 1973, aucun cas n'avait été signalé jusqu'en 1991.

Les mesures prophylactiques comprennent la vaccination des animaux se trouvant dans la zone tampon entretenue jusqu'en 1989 le long de la frontière bulgare-turque et dans certaines zones menacées à proximité des ports, des aéroports et des routes principales. Ainsi, en 1989, un total de 418 392 animaux ont été vaccinés avec du vaccin trivalent O, A, C, et 138 142 bovins de la zone tampon ont été vaccinés avec du vaccin O<sub>1</sub>, A<sub>22</sub>.

Le 30 juillet 1991, un foyer de fièvre aphteuse a été diagnostiqué dans la zone du village de Stefan Karadjovo, communauté de Boljarovo, dans le district de Jambol. La maladie s'est installée dans un troupeau de 97 génisses et 2 taureaux. Deux troupeaux de moutons totalisant 400 têtes ont été considérés comme en contact avec la maladie. Tous les animaux précités ont été laissés libres sur un pâturage isolé dans une zone forestière se trouvant à 5-6 km du village de Stefan Karadjovo, à quelque 20 km de la frontière avec la République de Turquie.

Les enquêtes épidémiologiques n'ont pas permis de trouver la source de l'infection ni les modes de transmission. Les animaux affectés n'avaient pas été en contact avec d'autres animaux. Aucun animal n'avait été acheté ni vendu pendant une longue période précédant l'apparition du foyer. Celui-ci s'est déclaré à environ 100 km de l'Institut de lutte contre la fièvre aphteuse et de production de vaccin à Sliven. Il n'y avait eu aucun contact avec le personnel ou les véhicules de l'institut. Dans la zone du foyer, il y a des sangliers et des daims.

Les études de laboratoire ont montré que le virus aphteux présent sur le terrain était du type O. Les résultats des tests sérologiques unidirectionnels par micro-réaction de déviation du complément ont montré que le virus présent sur le terrain est analogue au sous-type O<sub>1</sub> et les vaccins préparés à partir de souches appartenant à ce sous-type peuvent être utilisés avec succès pour la prophylaxie. Dans le cas présent, la vaccination a été pratiquée avec le vaccin O<sub>1</sub>, produit en URSS en utilisant la souche O<sub>1</sub><sup>194</sup> isolée dans le Caucase en 1958.

Les études comparatives effectuées par le Laboratoire mondial de référence de Pirbright (Royaume-Uni) ont confirmé que le virus aphteux isolé chez les animaux affectés du village de Stefan Karadjovo était du type O. Génétiquement, ce virus est étroitement apparenté aux virus circulant au Moyen-Orient. Pour ce qui concerne les antigènes, la souche O BUL 1/91 est étroitement apparentée aux virus du groupe constituant le sous-type O<sub>1</sub>. Les vaccins préparés en utilisant les souches O<sub>1</sub> BFS, O<sub>1</sub> Lausanne ou O<sub>1</sub> Manisa devraient être efficaces contre l'infection. Des recherches sur O<sub>1</sub><sup>194</sup> sont en cours.

Pour déterminer l'étendue du foyer, des prises de sang ont été effectuées sur des bovins, ovins, caprins et porcins élevés dans la zone de la communauté de Boljarovo et la région entourant la zone du foyer. Un total de 1 159 sérums ont été testés par immunodiffusion sur agar-gel pour déterminer la présence éventuelle d'anticorps associés à une précédente infection due au virus aphteux et les résultats ont été négatifs.

Des échantillons de sang ont été prélevés sur des ovins et des caprins de la zone de Boljarovo 15-20 jours après que les animaux aient été vaccinés avec la double dose de vaccin O<sub>1</sub><sup>194</sup>. Un total de 112 échantillons, provenant d'animaux des zones A et B autour du foyer aphteux du village de Stefan Karodjovo ont été envoyés au Laboratoire mondial de référence de Pirbright. Les résultats de ces tests ont montré que les échantillons provenant d'ovins et de caprins de la zone A étaient positifs, en raison de leur vaccination récente. Les échantillons restants se sont révélés négatifs.

Pour assurer l'éradication de la maladie, une politique d'abattage systématique a été appliquée. Tous les animaux du troupeau infecté et les 400 moutons en contact avec la maladie ont été abattus et enterrés sur les lieux. La vaccination en anneau des animaux vulnérables à la fièvre aphteuse a été pratiquée autour de la zone du foyer. Dans la zone A, tous les bovins, ovins et caprins ont été vaccinés. Dans les zones B et C, seuls les bovins l'ont été. Le vaccin utilisé était O<sub>1</sub><sup>194</sup>, qui est un vaccin inactivé à adjuvant d'hydroxyde d'aluminium, fabriqué en URSS; le virus est produit sur culture de cellules. La revaccination avec le même vaccin a été pratiquée 18-22 jours plus tard. La première série de vaccinations a porté sur un total de 44 895 bovins et 6 174 ovins et caprins. Pour ce qui est des animaux vaccinés, 2 432 bovins et 6 547 ovins se trouvaient dans la zone A, et le restant dans les zones B et C. La revaccination a été pratiquée sur 24 150 bovins et 6 547 ovins et caprins, principalement dans les zones A et B.

Les producteurs ont été pleinement indemnisés par le Gouvernement en vertu d'une décision spéciale. Le manque de fonds de secours a retardé d'environ une semaine la destruction des animaux infectés et en contact avec la maladie. Les services vétérinaires compétents ont réussi à prévenir l'apparition de nouveaux foyers aphteux grâce à des mesures intensives et strictement appliquées de contrôle sanitaire et d'enrayement, et à une prophylaxie générale.

Immédiatement après que la fièvre aphteuse ait été diagnostiquée, une désinfection systématique massive de l'environnement a été pratiquée dans les zones entourant le foyer. La désinfection finale à l'intérieur de la zone du foyer et dans la zone entourant la région infectée a été effectuée les 24 et 25 août 1991.

Une ordonnance du Ministre de l'agriculture et des industries alimentaires a imposé des mesures rigoureuses interdisant les déplacements des animaux, de la population et des véhicules dans la région infectée. Toutes les exportations d'animaux sur pied, de produits alimentaires d'origine animale et de viande n'ayant pas subi de traitement thermique ont été interdites.

Un total de 692 échantillons de sang provenant de bovins vaccinés dans les zones A, B et C ont été testés en utilisant une épreuve ELISA indirecte dans le but d'évaluer l'immunité. Un titre élevé d'anticorps contre le virus O<sub>1</sub>, allant de 1:128 à 1:2048, a été trouvé chez tous les animaux. Dans les échantillons provenant de certains animaux, on a aussi constaté un titre élevé d'anticorps contre O<sub>1</sub><sup>194</sup> avant la vaccination, dû à une immunité résiduelle consécutive à de précédentes vaccinations systématiques avec le vaccin O<sub>1</sub>A<sub>2</sub> de la FAO utilisé dans l'ancienne zone tampon à la frontière bulgare-turque.

Grâce aux actions complexes et rapides contre la fièvre aphteuse, l'infection a pu être localisée en temps voulu et sa propagation enrayée.

Suite à une proposition des Communautés européennes tendant à conduire une inspection vétérinaire, deux spécialistes du Laboratoire mondial de référence de Pirbright (Royaume-Uni) se sont rendus en Bulgarie à la fin d'octobre et au début de novembre 1991, pour déterminer précisément la situation aphteuse. Avec des vétérinaires bulgares, ils ont prélevé 520 échantillons de sang sur des porcs, des moutons et des chèvres, et procédé à 100 tests de la sonde oesophagienne sur des moutons, des chèvres et des veaux. Les examens effectués par les spécialistes bulgares n'ont fait apparaître la présence d'anticorps associés à une infection due au virus aphteux dans aucun des échantillons de sang collectés. Les résultats préliminaires du Laboratoire mondial de référence ont également été négatifs. Les échantillons de sang provenant de moutons et de chèvres non vaccinés étaient également négatifs, exception faite d'échantillons isolés provenant de moutons et de chèvres ayant un titre peu élevé d'anticorps probablement acquis de leurs mères vaccinées.

Le 11 septembre 1991, après qu'il ait été procédé à toutes les opérations d'immuno-prophylaxie nécessaires, à la désinfection, à des tests d'identification des anticorps consécutifs à l'infection, à l'estimation du degré d'immunité des animaux et autres mesures prévues dans les réglementations visant la prophylaxie et l'éradication de la fièvre aphteuse, la Bulgarie a été officiellement déclarée exempte de cette maladie, et les mesures de quarantaine et autres mesures restrictives, y compris l'interdiction des exportations, ont été levées.

Situation de la fièvre aphteuse et types de virus au Proche-Orient en 1991

Pays	Nombre de foyers	Type de virus	Remarques
Tunisie	sporadiques 30	O <sub>1</sub>	vaccination bovins/ovins et caprins
Maroc	sporadiques 20	O <sub>1</sub>	abattage systématique + vaccination
Algérie	sporadiques 154	O <sub>1</sub>	vaccination en anneau
Libye	aucun foyer		vaccination
Egypte	sporadiques 28	O <sub>1</sub>	vaccination
Iraq*	--	--	aucun foyer signalé
Iran*	endémiques 203	O <sub>1</sub> /A <sub>22</sub> (**)	vaccination
Syrie	sporadiques	O <sub>1</sub>	
Jordanie	sporadiques	O <sub>1</sub>	
Liban	endémiques	O/A <sub>22</sub>	aucune information communiquée
Arabie saoudite	endémiques 22	O <sub>1</sub> /A <sub>22</sub>	
Koweït	sporadiques	O <sub>1</sub>	
Bahreïn	sporadiques	O <sub>1</sub> ?	
Oman	endémiques 33	O <sub>1</sub>	
Emirats arabes unis	sporadiques	?	
République arabe du Yémen	endémiques	O <sub>1</sub> /A	(SAT-2 1990)
Yémen septentrional	endémiques	O <sub>1</sub> /A <sub>22</sub>	

\* Installation de production de vaccin antiaphteux.

\*\* Informations fournies par le Laboratoire mondial de référence, l'OIE et les services vétérinaires nationaux (Mali) SAT-2, septembre 1991.

INSTITUT DE LA SANTE ANIMALE  
LABORATOIRE DE PIRBRIGHT  
Ash Road, Pirbright, Woking, Surrey, GU24 ONF, ROYAUME-UNI

LABORATOIRE MONDIAL DE REFERENCE POUR LA FIEVRE APHTEUSE

TABLEAU RECAPITULATIF POUR 1991

PAYS	Nombre d'échan- tillons	O	A	C	SAT1	SAT2	SAT3	ASIA1	MVP	Pas de virus détectés
BAHREIN	6	2	-	-	-	-	-	-	-	4
BENIN	4	-	-	-	-	-	-	-	-	4
BHOUTAN	10	-	-	4	-	-	-	-	-	6
BULGARIE	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-
BURUNDI	2	-	-	-	-	2	-	-	-	-
CAMBODGE	4	-	-	-	-	-	-	3	-	1
ETHIOPIE	10	2	-	-	-	4	-	-	-	4
GHANA	12	-	-	-	-	3	-	-	-	9
HONG-KONG	11	7	-	-	-	-	-	-	4	-
ITALIE	2	-	-	-	-	-	-	-	2	-
KENYA	11	8	-	-	2	1	-	-	-	-
MALAISIE	24	-	-	-	-	-	-	-	-	24
MALI	7	-	-	-	-	6	-	-	-	1
MAROC	10	6	-	-	-	-	-	-	-	4
MYANMAR	11	4	-	-	-	-	-	6	-	1
NEPAL	*32	13	-	2	-	-	-	1	-	17
OMAN	58	33	-	-	-	-	-	-	-	25
ARABIE SAOUDITE	53	45	8	-	-	-	-	-	-	-
UNION SOVIETIQUE	3	1	1	1	-	-	-	-	-	-
SRI LANKA	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-
SYRIE	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-
THAILANDE	5	3	-	-	-	-	-	2	-	-
TURQUIE	+20	19	2	-	-	-	-	-	-	-
ZIMBABWE	21	-	-	-	-	4	1	-	-	16
<b>TOTAL</b>	<b>320</b>	<b>147</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>116</b>

\* 1 ECHANTILLON CONTENAIT LES DEUX TYPES DE VIRUS APHTEUX O ET C

+ 1 ECHANTILLON CONTENAIT LES DEUX TYPES DE VIRUS APHTEUX O ET A

126 DES 163 ECHANTILLONS POSITIFS SOUMIS AU TEST ELISA (77%) ONT ETE TYPES SOUS FORME DE SUSPENSION ORIGINALE ET LE RESTANT APRES CULTURE TISSULAIRE.

CENTRE PANAMERICAIN POUR LA FIEVRE APHTEUSE  
Rio de Janeiro, Brésil

**NOMBRE DE TROUPEAUX AFFECTES PAR DES MALADIES VESICULAIRES,  
PAR TYPE DE VIRUS  
Amérique du Sud, 1991**

PAYS	TROUPEAUX AFFECTES	TYPES DE VIRUS				
		Fièvre aphteuse			Stomatites vésiculaires	
		O	A	C	New Jersey	Indiana
Argentine	153	23	32	2	0	0
Bolivie	0	0	0	0	0	0
Brésil	637	17	12	63	0	0
Colombie	1 367	69	112	0	305	331
Equateur	97	15	2	0	1	0
Paraguay	51	26	0	0	0	0
Pérou	40	4	0	0	6	0
Uruguay	0	0	0	0	0	0
Venezuela	96	2	14	0	5	0
Total	2 441	156	172	65	317	331

Note 1: Le Chili, le Suriname, le Guyana et la Guyane française ont été exempts de maladies vésiculaires.

Note 2: Dernier rapport reçu de la Bolivie en mars, et de l'Equateur et du Venezuela en octobre.

### Prophylaxie antiaphteuse en Europe

- a) Programme de vaccination 1991
- b) Situation des banques de vaccins (type de vaccins)
- c) Mise au point de plans nationaux d'intervention dans les pays membres (questionnaire)

Le programme de vaccination antiaphteuse pour 1991 a été conduit dans un certain nombre de pays européens qui ont déclaré la vaccination interdite à dater de l'achèvement du programme de 1991.

Il a été rendu compte (voir tableau joint) des dispositions prises par des gouvernements individuels ou par des groupes de gouvernements participant à une banque commune de vaccin autre que celles des Communautés européennes, pour constituer une réserve stratégique de vaccin antiaphteux et pour préparer un plan national d'intervention d'urgence contre la fièvre aphteuse.

Pour ce qui est du programme de prophylaxie et du programme de vaccination conduits en 1991, des informations ont été fournies par les autorités vétérinaires concernées qui ont indiqué que la vaccination a été pratiquée le long des frontières, depuis la Finlande jusqu'à la Roumanie et jusqu'aux provinces de l'Asie du Sud-Est (voir carte jointe). Les derniers développements géopolitiques dans l'ancienne URSS ont perturbé la réception des informations en provenance de cette région.

**PROPHYLAXIE ANTIAPHTEUSE - RESERVES STRATEGIQUES DE VACCINS ANTIAPHTEUX ET PLANS NATIONAUX  
D'INTERVENTION PAR PAYS EN EUROPE EN 1991**

PROGRAMMES DE VACCINATION					
Pays	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Réserve stratégique de vaccins (banque)	Plans nationaux d'intervention	
Albanie	Pas de vaccination		Aucune information	Aucune information	
Autriche	Bovins en 1991: 17 604	Animaux destinés à l'exportation si cette mesure était requise jusqu'au 3 mars 1991; depuis cette date, la vaccination est interdite.	50 000 doses de vaccins antiaphteux stockés à l'Institut fédéral de Vienne, négociations avec la Banque internationale de vaccins antiaphteux de Pirbright, Royaume-Uni ou la CEE après 1992	Plans nationaux d'intervention conformes aux plans de la FAO/CEE	
Belgique	Bovins en 1991: 1 879 950	Du 1er décembre au 31 mars - totalité du pays Vaccination interrompue à partir du 1er avril 1991	1 million de doses de vaccins trivalents O,A,C produits localement	Plans nationaux d'intervention conformes à la directive de la CEE	

PROGRAMMES DE VACCINATION					
Pays	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Réserve stratégique de vaccins (banque)	Plans nationaux d'intervention	
Bulgarie	1991 - pas de vaccination	Vaccination antiaphtheuse d'urgence en anneau seulement dans la zone d'apparition du foyer. Bovins: 44 895 Ovins/caprins: 6 542 (août 1991)	Banques de vaccins à l'examen	Les plans nationaux d'intervention prévoient de rigoureuses mesures sanitaires, l'abattage systématique et la vaccination en anneau	
Chypre	Pas de vaccination depuis 1985	-	Négociation avec la Banque internationale de Pirbright, Royaume-Uni	Plans nationaux d'intervention conformes aux plans de la FAO	
Rép. fédérale tchèque et slovaque	Tous les bovins de plus de trois mois: ovins, caprins et truies adultes 1991: Bovins: 1 880 000 Ovins: 75 000 Porcins: 513 000 Caprins 500	Vaccination interrompue à partir du 1er septembre 1991	1 300 000 doses entreposées à Bioveta, Terezín, prêtes à l'utilisation	Conforme aux règles de la CEE - en cours de préparation	

PROGRAMMES DE VACCINATION					
Pays	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Réserve stratégique de vaccins (banque)	Plans nationaux d'intervention	
Danemark	Interdiction totale de vacciner à dater du 1er janvier 1977	-	Banque nationale d'antigène concentré 0, A, C 800 000 doses de vaccin trivalent	Plan d'intervention révisé soumis à la Commission de la CEE aux fins d'approbation (Art.5.3, Directive 90/423/CEE)	
Finlande	Pas de vaccination	-	Membre de la Banque internationale, Pirbright, Royaume-Uni	Plans nationaux d'intervention pour la lutte contre la fièvre aphteuse conformes aux plans FAO-CEE	
France	Bovins en 1991: 10 000 000	Jusqu'à la fin de mars 1991 - la vaccination a ensuite été interdite à dater du 1er avril 1991	Banque nationale d'antigène concentré 01, A5, A22, C et ASIA-1 stocké au Laboratoire de pathologie bovine de Lyon. Elle sera intégrée dans la banque CEE	Plans nationaux d'intervention préparés conformément à la Directive 8/511/CEE	

PROGRAMMES DE VACCINATION					
Pays	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Réserve stratégique de vaccins (banque)	Plans nationaux d'intervention	
Allemagne, Rép. féd. d'	Tous les bovins de plus de 4 mois Bovins en 1991: 13 000 000	Le programme de vaccination conduit du 1er janvier au 31 mars 1991 a été interrompu au 1er avril 1991 (l'ancienne République démocratique allemande avait déjà cessé la vaccination en décembre 1990)	Aucune information	Plans nationaux d'intervention conformes à la directive de la CEE	
Grèce	1991 - pas de vaccination	-	Aucune information	Aucune information	
Hongrie	1990-1991 - pas de vaccination	-	Aucune information	Aucune information	
Islande	Pas de vaccination	-	Aucune information	Aucune information	
Irlande	Pas de vaccination	-	Membre de la Banque internationale de vaccin antiaphteux, Pirbright (Royaume-Uni)	En cours de préparation	

PROGRAMMES DE VACCINATION				
Pays	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Réserve stratégique de vaccins (banque)	Plans nationaux d'intervention
Israël	Bovins, ovins, caprins, porcins et chameaux 1991 - Même politique générale Bovins: 354 000 (9 000) Ovins: 255 000 (93 400) Caprins: 30 000 (48 000) Chameaux: 800	Novembre-février Tous les jeunes bovins de 2 à 18 mois ont été revaccinés en mai-juin	Vaccin trivalent importé; la réserve coûte plus de 600 000 dollars E.-U par an	Plans nationaux d'intervention pour la FMD appliqués en fonction des conditions locales
Italie	-Tous les bovins de plus de 3 mois -bovins non vaccinés précédemment qui ont atteint l'âge de 3 mois; -Les bovins vaccinés pour la première fois sont revaccinés dans les 3 à 6 semaines suivantes;	Du 1er avril au 31 mai 1991, et du 1er juin au 10 août 1991  A dater du 10 août 1991, la vaccination a été suspendue dans la totalité du pays	La banque de vaccins anti-aphteux se trouve à l'Institut pour la fièvre aphteuse de Brescia	Plans nationaux d'intervention préparés conformément à l'Article 5 de la Directive 90/423 de la CEE

PROGRAMMES DE VACCINATION					
Pays	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Réserve stratégique de vaccins (banque)	Plans nationaux d'intervention	
Italie (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vaccination obligatoire de tous les bovins importés âgés de plus de 3 mois;</li> <li>- Ovins et caprins âgés de plus de 3 mois avant la transhumance</li> </ul> 1991 - Bovins: 6 650 700 Ovins: 6 750 000				
Luxembourg	Tous les bovins âgés de plus de 3 mois Bovins en 1991: 180 000	Du 1er décembre au 31 janvier  Vaccination interrompue à dater du 1er avril 1991	Aucune information	Aucune information	
Malte	1991 - Aucune vaccination	-	Banque internationale de Pirbright (Royaume-Uni)	Aucune information	

PROGRAMMES DE VACCINATION					
Pays	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Réserve stratégique de vaccins (banque)	Plans nationaux d'intervention	
Pays-Bas	Bovins en 1991: 3 760 000	Du 1er décembre au 28 février Vaccination interrompue à dater du 1er mars 1991	Production de 4 000 000 de doses d'antigène concentré A, O, C stockés dans une banque nationale à Lelystad	Les plans actuels d'intervention contre la fièvre aphteuse sont à l'examen; des plans d'intervention mis à jour seront prêts au début de 1992	
Norvège	Aucune vaccination	-	Aucune information	Aucune information	
Pologne	Aucune vaccination	-	Aucune information	Aucune information	
Portugal	Bovins: vaccination obligatoire à plus de 3 mois Ovins/caprins: la vaccination n'est pas obligatoire 1991 - Bovins: 230 591 Porcins: 4 269	Une fois par an et, quand il y a lieu, deux fois par an Vaccination interrompue à dater du 1er juillet 1991	Contrat avec le producteur de vaccins fabriquant pour la banque de vaccins	Plans nationaux d'intervention conformes aux directives de la CEE	

PROGRAMMES DE VACCINATION					
Pays	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Réserve stratégique de vaccins (banque)	Plans nationaux d'intervention	Plans nationaux d'intervention conformes à la directive de la CEE
Espagne	1991 - pas de vaccination 31 décembre 1990	-	Ruminants: 500 000 doses de vaccins O,A,C; porcins: 1 000 000 de doses de vaccin O,A,C; antigène stocké: 1 500 000 doses	Plans nationaux d'intervention conformes à la directive de la CEE	Plans nationaux d'intervention conformes à la directive de la CEE
Suède	Pas de vaccination	-	Membre de la Banque internationale de vaccin de Pirbright (Royaume-Uni)	Plans nationaux d'intervention conformes aux plans CEE-FAO	Plans nationaux d'intervention conformes aux plans CEE-FAO
Suisse	1991 - Pas de vaccination depuis le printemps de 1990	-	Contrat avec Rhône Mérieux pour le stockage d'antigènes concentrés pour la fabrication de 300 000 doses de vaccin des types A5, C1, 01 et ASIA-1	Plans nationaux d'intervention conformes à ceux de la FAO et à la CEE	Plans nationaux d'intervention conformes à ceux de la FAO et à la CEE

PROGRAMMES DE VACCINATION					
Pays	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Réserve stratégique de vaccins (banque)	Plans nationaux d'intervention	
Turquie	A. Thrace turque - aucune vaccination B. Anatolie - nouvelle zone tampon de la région de Marmara, bovins deux fois par an, ovins une fois par an dans les autres provinces et vaccination en anneau autour des foyers 1991: Bovins: 5 864 956 Ovins: 8 281 336	Toute l'année	Vaccin bivalent ou trivalent O, A22 et C produits à l'Institut SAP d'Ankara	Aucune information	
Royaume-Uni	La vaccination n'est pas autorisée	-	Membre de la Banque internationale de vaccin antiaphtheux de Pirbright et de la Banque CEE	Les plans d'intervention contre la fièvre aphteuse ont été établis conformément à l'Article 5 de la Directive 90/423 de la Commission de la CEE	

PROGRAMMES DE VACCINATION					
Pays	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Réserve stratégique de vaccins (banque)	Plans nationaux d'intervention	
Yougoslavie	Bovins de plus de 7 mois destinés à l'exportation	Vaccination interrompue exception faite des animaux vivants destinés à l'exportation qui sont vaccinés à la demande du pays importateur	Aucune information	Aucune information	
Roumanie	1991 Bovins: 992 100 Ovins: 1 398 500	Deux fois par an (à intervalle de 6 mois); les jeunes bovins sont revaccinés au bout de 15-21 jours Vaccination interrompue à dater du 1er novembre 1991	Aucune information	Aucune information	

PROGRAMMES DE VACCINATION				
Pays	Espèces vaccinées	Période de vaccination	Réserve stratégique de vaccins (banque)	Plans nationaux d'intervention
Fédération de Russie	Bovins de plus de 4 mois Ovins et caprins de plus de 1 mois, porcins de plus de 2 mois 1991 Bovins: 114 376 600* Ovins: 50 632 200* Porcins: 2 217 300*  *Il s'agit des doses de vaccins utilisés et non du nombre d'animaux vaccinés	Printemps et automne	Aucune information	Aucune information

**Surveillance et entretien de la zone tampon dans la région de Marmara,  
en Turquie**

En raison de l'apparition d'un foyer isolé de fièvre aphteuse signalé dans le district de Jambol en Bulgarie, la vaccination contre le type 01/A22 a été pratiquée en août 1991 par les Services vétérinaires turcs le long de la frontière avec ce pays. Du côté bulgare, la vaccination en anneau avec du vaccin O1 a été conduite dans la zone du foyer. Elle a été répétée trois semaines après la première vaccination. Dans la partie restante de la région de Thrace, la vaccination n'a pas été pratiquée depuis 1989, année où la zone tampon a été déplacée dans la région de Marmara, Anatolie occidentale, Turquie.

Les résultats de l'enquête sérologique effectuée par le Laboratoire mondial de référence de Pirbright (Royaume-Uni) dans la zone d'apparition du foyer aphteux en Bulgarie pour déterminer l'ampleur et l'origine possible des foyers n'a fait apparaître aucune preuve d'infection active des animaux testés. Dans le cadre du programme de surveillance entrepris dans la zone de Thrace, une deuxième enquête sérologique est actuellement conduite par le Laboratoire de Pirbright en vue d'établir la présence ou l'absence de présence permanente du virus aphteux dans cette région. Le coût des deux enquêtes est actuellement pris en charge par le fonds fiduciaire pertinent pour les campagnes, à savoir TF 9111 (CEE), comme convenu à la Réunion FAO/CEE/OIE du Groupe tripartite sur la fièvre aphteuse, tenue à Bruxelles les 27 et 28 novembre 1991.

**Zone tampon de la région de Marmara, Anatolie occidentale**

La zone tampon de la région de Marmara est entièrement entretenue par les autorités turques conformément à la politique générale convenue à la réunion du Groupe FAO/OIE/CEE en 1989 et 1990, et à la cinquante-deuxième session du Comité exécutif tenue à Istanbul en mars 1990. Toutefois, en raison du manque de fonds et des problèmes d'entretien à l'Institut d'Ankara, la production de vaccin a été réduite et le programme de vaccination en a souffert, aussi bien dans l'ensemble du pays que dans la zone tampon. Cette question a été discutée à une réunion distincte tenue à l'occasion de la réunion du Groupe FAO/OIE/CEE à Bruxelles le 27 novembre 1991, et il a été convenu que deux consultants hautement qualifiés en matière de production de vaccins et de culture de tissus devraient être recrutés pour travailler à l'Institut d'Ankara. Le recrutement devrait être effectué par l'intermédiaire de la FAO et le coût pris en charge par le fonds fiduciaire approprié de la CEE pour les campagnes.

Le suivi de l'assistance technique à l'Institut d'Ankara a été assuré par le Secrétaire de la Commission, en collaboration avec les autorités concernées de la Turquie et des Communautés européennes.

#### Essais d'efficacité du vaccin turc O1 Manisa

Conformément à la recommandation du Comité exécutif et du Groupe de recherche de la Commission, le Groupe FAO/OIE/CEE est convenu qu'un test d'efficacité sur le bétail du vaccin produit par l'Institut d'Ankara devrait être effectué par le Laboratoire mondial de référence de Pirbright. Les essais ont été conduits en 1991 et leurs résultats sont présentés dans le rapport correspondant préparé par le Laboratoire de Pirbright.

#### Programme d'enrayement et d'éradication de la fièvre aphteuse en Turquie

Le programme de 1991 s'est déroulé de la même façon que l'année précédente; il a été décrit et discuté à la vingt-neuvième session de la Commission tenue à Rome en avril 1991, quoique l'apparition de la peste bovine en Anatolie ait affecté le programme de vaccination anti-aphteuse. Toutefois, ainsi que l'ont fait savoir les autorités vétérinaires turques, le programme de vaccination dans la zone tampon a été normalement conduit, les bovins étant vaccinés deux fois et les ovins une fois par an. La vaccination dans la partie restante de l'Anatolie (centre et Est) a été pratiquée dans un certain nombre de provinces, avec une couverture moyenne du cheptel bovin de 30 pour cent. On s'est efforcé d'assurer une plus large couverture de la population ovine que l'année précédente, en raison des importants déplacements d'animaux de l'Est vers l'Ouest, imputables aux troubles dans les zones frontalières qui conditionnent le commerce et le prix des animaux. En outre, la vaccination et un système rigoureux de surveillance et de contrôle ont été mis en place le long des frontières avec l'Iraq, l'Iran et la Syrie en vue d'enrayer les déplacements illégaux d'animaux en provenance des pays voisins et d'empêcher l'introduction de maladies infectieuses en Turquie. Le nombre d'animaux vaccinés en 1991 est indiqué dans le tableau de l'Annexe 2.

Ci-joint la ventilation des recettes/dépenses pour les Fonds fiduciaires 9111 (CEE) et 9097 (non CEE).

**FONDS FIDUCIAIRE 9111 (CEE)**  
**Etat du Fonds au 31 décembre 1991**  
(chiffres provisoires)

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
	\$E.-U.	\$E.-U.
<b>Solde disponible au 1er janvier 1991</b>		<b>1 247 934</b>
<b>Intérêts 1991</b>		<b>85 304</b>
Enquête du Laboratoire mondial de référence sur la production de vaccin à l'Institut SAP d'Ankara	77 192	
Enquête sérologique du Laboratoire mondial de référence en Bulgarie	11 234	
<b>Voyages</b>		
Réunion du Groupe sur la fièvre aphteuse, Bruxelles, mars 1991		
Réunion du Groupe sur la fièvre aphteuse, Bruxelles, novembre 1991	15 223	
Réunion du Groupe de recherche d'EUFMD, Ankara, octobre 1991 (billets d'avion)	7 800	
Coûts de la desserte des projets (6 pour cent)		5 613
<b>TOTAL DES DEPENSES EN 1991</b>	<b>117 062</b>	<b>1 333 234</b>
<b>SOLDE.....</b>	<b>\$E.-U.</b>	<b><u>1 216 172</u></b>

Budget proposé pour 1992

		\$E.-U.
Consultants (Laboratoire d'Ankara), y compris les voyages .....		150 000
Missions..... (Groupe tripartite sur la fièvre aphteuse/ Groupe de recherche/Secrétariat)		48 000
Contrats (enquête sérologique du Laboratoire mondial de référence pour évaluer la situation aphteuse en Thrace turque suite à la cessation de la vaccination en 1989).....		32 000
Vaccins pour les foyers à enrayer d'urgence en Europe du Sud-Est		150 000
Coûts de la desserte des projets (6 pour cent applicable à toutes les rubriques, exception faite du vaccin)		13 800
<b>ALLOCATION TOTALE POUR 1992</b>		<b>\$E.-U. <u>393 800</u></b>

**FONDS FIDUCIAIRE 9097 (non CEE)  
Etat du Fonds au 31 décembre 1991  
(chiffres provisoires)**

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
	<u>\$E.-U</u>	<u>\$E.-U</u>
<b>Solde disponible au 1er janvier 1991</b>		111 230
<b>Intérêts 1991</b>		7 509
Transfert au Fonds TF9042 pour combler le déficit	20 000	
Voyages	2 232	
<b>DEPENSES TOTALES EN 1991</b>	<b>22 232</b>	<b>118 739</b>
<b>SOLDE</b>	<b>\$E.-U.</b>	<b><u>96 507</u></b>

**Budget proposé pour 1992**

Missions .....	6 000	
Vaccins pour les foyers à enrayer d'urgence	30 000	
Coûts de la desserte des projets (6 pour cent pour toutes les rubriques, sauf le vaccin)	360	
<b>ALLOCATION TOTALE POUR 1992</b>	<b>\$E.-U.</b>	<b><u>36 360</u></b>

### Rapport et activités du Groupe de recherche

La dernière réunion du Groupe de recherche du Comité technique permanent a été tenue à l'Institut SAP d'Ankara (Turquie) du 1er au 5 octobre 1991. Elle a fourni aux membres du Groupe et à des observateurs l'occasion de rencontrer des collègues turcs appartenant au personnel de laboratoire et du service vétérinaire national, ainsi que de visiter l'Institut pour la fièvre aphteuse.

La session scientifique a été tenue à l'Institut. Les principales questions examinées ont été présentées sous les rubriques ci-après:

1. Recommandations concernant les plans d'intervention contre la fièvre aphteuse, y compris les mesures d'urgence à l'intérieur et autour des lieux infectés dans les pays ne pratiquant pas la vaccination

Ce document a été préparé en réponse à une demande formulée par la Commission suite aux échanges de vues qu'elle a eus à sa vingt-neuvième session, en avril 1991, au sujet des futures politiques de lutte antiaphteuse en Europe, en particulier pour ce qui concerne la cessation de la vaccination prophylactique. Le document a été examiné par le Groupe qui a recommandé un certain nombre d'amendements. Il a été convenu que la Section 5 devrait être incluse en annexe sous le titre "Mesures d'urgence dans les pays ne pratiquant pas la vaccination". Le Groupe a également identifié les critères à prendre en considération avant de recourir à la vaccination stratégique ("en anneau") pour compléter l'abattage systématique.

Le document révisé a par la suite été amendé par la Commission OIE de la fièvre aphteuse et autres épizooties, et par le Sous-Groupe de la fièvre aphteuse du Comité scientifique vétérinaire des CE.

2. Examen des exigences de sécurité pour les laboratoires travaillant avec du virus aphteux

Le Sous-Groupe de la fièvre aphteuse du Comité scientifique vétérinaire des CE a apporté d'importantes révisions au document FAO "Normes minimales pour les laboratoires travaillant avec du virus aphteux *in vitro* et *in vivo*". Le Groupe a examiné le document et il a proposé quelques amendements supplémentaires. Dans l'intervalle, le document a été amendé par la Commission OIE de la fièvre aphteuse et autres épizooties, et adopté par le Sous-Groupe de la fièvre aphteuse pour le Comité scientifique vétérinaire des CE.

3. Informations complémentaires sur la stabilité des vaccins antiaphteux préparés à partir d'antigène stocké

Aucun document spécifiquement consacré à cette question n'a été présenté, mais un document rendant compte de la variabilité antigénique des virus aphteux du type C sur une période de six décennies a été présenté par M. E. Domingo (Espagne). Des preuves ont été

fournies de l'existence de deux schémas principaux de variation antigénique: i) une augmentation progressive de la divergence dans VP1; et ii) une variation antigénique abrupte dans VP1. Sur la base de ces changements, le Groupe a recommandé de sélectionner avec soin les souches de type C destinées aux banques de vaccin et de procéder à des analyses analogues pour les souches de virus aphteux des sérotypes A et O.

4. Lignes d'orientation pour l'importation en Europe d'animaux sur pied, de viande et d'abats

Ce document a été préparé en réponse à la demande formulée par la Commission, selon laquelle il faudrait poursuivre l'examen des recommandations discutées à sa vingt-neuvième session en avril 1991, compte tenu de la politique de non vaccination adoptée en Europe. Le Groupe a examiné le document et il est convenu d'amendements complémentaires.

5. Epidémiologie des foyers récents de fièvre aphteuse en Turquie et caractéristiques des isolats de terrain en ce qui concerne les bovins et les petits ruminants

Des documents donnant les résultats du sérotypage d'isolats provenant de foyers apparus sur le terrain en Turquie en 1990 et 1991 (jusqu'en juin), obtenus à l'Institut SAP d'Ankara et au Laboratoire mondial de référence de Pirbright, ont été présentés. On a également présenté les résultats d'enquêtes sérologiques conduites en Anatolie en 1991 par l'Institut SAP. Le Groupe a noté que, selon les estimations, 70 pour cent du cheptel de la zone de vaccination stratégique est vacciné, tandis que dans le reste du pays la couverture est de 30 pour cent.

Le Groupe a recommandé d'élargir la vaccination et d'envoyer un plus grand nombre d'échantillons de terrain à Ankara et à Pirbright aux fins d'examen.

Etant donné le nombre de foyers dans la zone de vaccination stratégique, le Groupe a recommandé d'appliquer des mesures plus rigoureuses pour contrôler les déplacements des animaux.

En outre, le Groupe a recommandé qu'une nouvelle enquête sérologique soit conduite dans la région de Thrace aussitôt que possible, compte tenu de la présence d'animaux récemment vaccinés dans une zone située proche de la frontière avec la Bulgarie.

6. Résultats de l'essai de vaccin antiaphteux d'Ankara/Pirbright sur le bétail

Les résultats d'un essai d'efficacité sur le bétail du vaccin O<sub>1</sub> Manisa produit et testé à l'Institut SAP d'Ankara ont été présentés. Le vaccin n'a protégé aucun bovin vacciné lors de l'essai homologué effectué avec O<sub>1</sub> Manisa, et par conséquent, l'essai hétérologue à suivre a été annulé. Le Groupe a noté que les conditions dans lesquelles les animaux ont été hébergés pour la mise à l'épreuve n'étaient pas satisfaisantes et il a conclu que cela pourrait avoir influencé les résultats. Il a recommandé de sélectionner un ou plusieurs lots d'antigène produit à l'Institut SAP aux fins de la campagne de vaccination printemps 1992 pour répéter les essais.

Le Groupe a recommandé que d'importants paramètres cinétiques de la production d'antigène soient minutieusement surveillés et optimisés en vue d'améliorer la qualité du vaccin produit à l'Institut SAP.

7. Suite du débat sur l'état de porteur

Le Groupe a passé en revue les recommandations de 1977; il est convenu qu'elles ont cessé d'être valables et qu'il faudrait formuler de nouvelles recommandations fondées sur les recommandations de sa session de 1990. Il est convenu que de nouveaux échanges de vues seraient nécessaires à sa prochaine session avant que des recommandations définitives puissent être formulées.

8. Visite à l'Institut SAP

Le Groupe a visité l'Institut SAP où il a pu observer les installations de production de vaccin, les grands aménagements destinés aux animaux et le laboratoire de diagnostic. Il a parlé avec le personnel des aspects techniques du travail et donné des avis sur divers moyens d'améliorer les procédures.

Le Groupe est convenu qu'il est urgent de fournir une assistance technique à temps complet à l'Institut SAP.

9. Foyers récents de fièvre aphteuse

Le Groupe a été informé en détail des recherches effectuées pour déterminer l'origine du foyer apparu en Bulgarie en 1991. Les examens de laboratoires ont permis d'identifier l'isolat bulgare comme une souche du type O<sub>1</sub> du Moyen-Orient, mais les enquêtes épidémiologiques n'ont pas réussi à déterminer comment l'infection a pénétré en Bulgarie. Le Groupe a souligné la nécessité d'un libre échange d'informations entre les laboratoires sur les isolats actuels de terrain, en particulier les informations en provenance du Laboratoire mondial de référence.

Des données ont également été fournies au Groupe sur des foyers du type O<sub>1</sub> récemment apparus au Maroc. Le Groupe a reconnu la grave menace que fait courir à l'Europe la présence permanente de la fièvre aphteuse en Afrique du Nord.

10. Election du Président

M. Alex Donaldson (Royaume-Uni) a été élu aux fonctions de Président pour prendre la succession de M. Morten Eskildsen (Danemark). Le Président entrant et les membres du Groupe ont remercié M. Eskildsen de sa remarquable contribution pendant ses six années de présidence.

### Rapport financier

La documentation ci-après était présentée à l'appui du rapport financier sur TF 904200 MTF/INT/011/MUL.

1. Etat des contributions au 13 mars 1992
2. Recettes/ressources disponibles/dépenses au titre des projets 1991
3. Ventilation des dépenses pour les projets 1991, budgets 1992/1993
4. Barème des contributions - ratification de la proposition de majoration de 10 pour cent des contributions par rapport au barème de 1992 présentée à la vingt-neuvième session de la Commission tenue à Rome du 23 au 26 avril 1991

Fonds fiduciaire 9042 - MTF/INT/011/MUL - Interrégional  
Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse  
et des contributions au 13 mars 1992

Code du donateur	Etats Membres	Montants à recouvrer au 31/12/91 (\$)	Crédits pour 1992 (\$)	Contribution pour 1992 (\$)	FTK # nettes dues pour 1992 (\$)	Montants encaissés en 1992 (\$)	Montants à recouvrer (\$)	AFFT Chrono	Date de la lettre de rappel	FTR REF	FTE Ref	Date de valeur
1	102 Albanie	1 031,55	0,00	1 181,83	712/1	2 213,38	2 213,38	2374	16/01/92			
2	106 Autriche	0,00	0,00	7 091,56	712/2	7 091,56	0,00	2375	16/01/92	15632		28/02/92
3	112 Belgique	0,00	0,00	11 818,55	712/3	11 818,55	11 818,55	2376	16/01/92			
4	114 Bulgarie	2 924,90	0,00	3 545,54	712/4	6 470,44	3 544,54	2377	16/01/92	15112		28/01/92
5	118 Chypre	0,00	0,00	1 181,83	712/5	1 181,83	1 181,83	2378	16/01/92			
6	120 Tchécoslovaquie	6 112,14	0,00	7 091,56	712/6	13 203,70	7 010,61	2379	16/01/92	14888		
7	124 Danemark	0,00	0,00	11 818,55	712/7	11 818,55	11 818,55	2380	16/01/92			03/02/92
8	132 Finlande	0,00	0,00	7 091,56	712/8	7 091,56	0,00	2381	16/01/92			
9	134 France	0,00	0,00	23 637,12	712/9	23 637,12	23 637,12		16/01/92			
10	136 Allemagne	0,00	0,00	23 637,12	712/10	23 637,12	0,00	2383	16/01/92	15357		20/02/92
11	140 Grèce	3 083,09	0,00	3 545,54	712/11	6 628,63	6 628,63	2384	16/01/92			
12	142 Hongrie	7 789,63	0,00	7 091,56	712/12	14 881,19	14 881,19	2402	16/01/92			
13	144 Islande	0,00	0,00	1 181,83	712/13	1 181,83	1 181,83	2386	16/01/92			
14	146 Irlande	0,00	0,00	3 545,54	712/14	3 545,54	3 545,54	2433	16/01/92			
15	550 Israël*	3 083,09	0,00	3 545,54	790/1	6 628,63	6 628,63	2401	16/01/92			
16	150 Italie	437,06	0,00	23 637,12	712/15	24 074,18	24 074,18	2387	16/01/92			
17	159 Luxembourg	0,00	0,00	1 181,83	712/16	1 181,83	1 181,83	2388	16/01/92			04/03/92
18	160 Malte	0,00	0,00	1 181,83	712/17	1 181,83	0,00	2391	16/01/92			
19	170 Pays-Bas	15,00	0,00	11 818,55	712/18	11 833,55	11 833,55	2392	16/01/92			
20	173 Norvège	0,00	(2 522,53)	3 545,54	712/19	1 023,01	1 023,01	2393	16/01/92	15628		28/02/92
21	174 Pologne	0,00	0,00	11 818,55	712/20	11 818,55	0,00	2394	16/01/92			
22	176 Portugal	0,60	0,00	3 545,54	712/21	3 546,14	3 546,14	2395	16/01/92			
23	182 Espagne	1 095,11	0,00	11 818,55	712/22	12 913,66	12 913,66	2396	16/02/92			13/02/92
24	184 Suède	0,00	0,00	11 818,55	712/23	11 818,55	0,00	2397	16/01/92			19/02/92
25	186 Suisse	0,00	0,00	11 818,55	712/24	11 818,55	11 818,55	2398	16/01/92			
26	188 Turquie	0,00	0,00	7 091,56	712/25	7 091,56	7 091,56	2399	16/01/92			26/02/92
27	190 Royaume-Uni	0,00	0,00	23 637,12	712/26	23 637,12	0,00	2400	16/01/92	15631		
28	198 Yougoslavie	6 166,19	0,00	7 091,56	712/27	13 257,75	13 257,75		16/01/92			
		31 738,36	(2 522,53)	247 010,08		276 225,91	107 213,83					
							169 012,08					

\*1991 FTK 421; 1992 FTK 790

préparé par M. Insalaco  
13 mars 1992

**FONDS FIDUCIAIRE 90400 MTF/INT/011/MUL - INTERNATIONAL**  
**Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse**

Recettes/ressources disponibles/dépenses au titre des projets 1991  
(chiffres provisoires)

	Dollars E.-U.
Déficit de trésorerie au 1er janvier 1991	17 920
Montants reçus en 1991	217 716
Transfert de TF 9097 pour couvrir le déficit	<u>20 000</u>
<u>Ressources effectives</u>	237 716
Moins dépenses au titre des projets 1991	<u>238 246</u>
	-530
Déficit de trésorerie au 31 décembre 1991	<u>-18 450</u>
Arriérés à recouvrer en 1991	31 738
Solde consécutif au recouvrement des arriérés	13 288
Solde consécutif au remboursement à TF 9097	<u>20 000</u>
	-6 712

a:exp91  
jr 20.03.92

**FONDS FIDUCIAIRE 904200 MTF/INT/011/MUL - INTERNATIONAL**  
**Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse**

**Ventilation des dépenses en budget 1991 (provisoire), budgets 1992/1993**

	1991		1992	1993
	<u>Budget/chiffres effectifs</u>		<u>Révisé</u>	<u>Proposé</u>
<b>1101-P5 (Secrétaire)</b>	<b>108 500</b>	<b>118 227<sup>1</sup></b>	<b>128 700</b>	<b>141 570</b>
(Voyage de rapatriement/jours de congé annuel accumulés)				<b>36 000</b>
(Prime d'affectation/voyage pour l'entrée en fonctions) <sup>2</sup>				<b>31 670</b>
Congé dans les foyers (1990/92)	2 500	2 745	-	-
<b>1300-G6 (Assistant administratif)</b>	<b>67 000</b>	<b>76 483</b>	<b>83 000<sup>1</sup></b>	<b>91 300</b>
Congé dans les foyers (1989/91)	2 000	1 209		
Congé dans les foyers (1991/93)	12 000	6 006	-	15 000
Heures supplémentaires	1 200	1 629	700	1 000
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b><u>193 200</u></b>	<b><u>206 578</u></b>	<b><u>214 400</u></b>	<b><u>316 540</u></b>
2000 Missions (Sec./Groupe de recherche)	27 000	17 542	10 000 <sup>3</sup>	30 000
3000 Contrats	14 089	14 000	18 000 <sup>4</sup>	18 000
4000 Dépenses générales de fonctionnement	500	405	500	1 000
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b><u>41 589</u></b>	<b><u>31 947</u></b>	<b><u>28 500</u></b>	<b><u>49 000</u></b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>234 789</b>	<b>238 246</b>	<b>242 900</b>	<b>365 540</b>
Contributions en 1993 sur la base d'une majoration de 10 pour cent à dater du 1er janvier 1993				<b>271 711</b>
Ecart à combler entre les recettes et les dépenses projetées (362 240-271 711 dollars E.-U.)				<b>93 829</b>
Majoration supplémentaire estimative nécessaire pour couvrir le déficit - 35 pour cent des cotisations prévues, à savoir 35 pour cent de 271 711 dollars E.-U. ....				<b>95 098</b>

<sup>1</sup> Conformément aux procédures standard, approximativement 10 pour cent de plus que le montant effectif des coûts en 1991; le chiffre pour 1993 est fondé sur la rémunération du Secrétaire actuellement en fonctions et comprend une majoration de 10 pour cent par rapport aux coûts projetés en 1992.

<sup>2</sup> Le chiffre indiqué pour la prime d'affectation/voyage pour l'entrée en fonction est estimé sur la base d'une famille avec deux enfants. L'allocation-logement, qui est calculée sur une base individuelle, n'a pas été incluse.

<sup>3</sup> La différence intéressant le coût des missions en 1992 est comblée en prélevant les montants nécessaires sur le fonds fiduciaire 9111 (48 000 dollars E.-U.) et le fonds fiduciaire 9097 (6 000 dollars E.-U.).

<sup>4</sup> Contribution annuelle au Laboratoire mondial de référence 15 000 dollars E.-U. + contribution de 3 000 dollars E.-U. pour l'étude en collaboration entre les laboratoires.

## FONDS FIDUCIAIRE 904200 MTF/INT/011/MUL - INTERNATIONAL

## Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse

## BAREME DES CONTRIBUTIONS

A la vingt-neuvième session de la Commission, tenue à Rome du 23 au 26 avril 1991, il a été proposé de majorer de 10 pour cent par rapport à 1992 les contributions à verser par les membres en 1993. La proposition a été mise aux voix et appuyée par une majorité de 20 membres. En conséquence, la Commission est convenue que le Comité exécutif pourrait ratifier cette décision à sa cinquante-quatrième session devant se tenir à Pirbright du 7 au 9 avril 1992, de sorte que les nouveaux barèmes entrent en vigueur le 1er janvier 1993.

<u>Gouvernement de</u>	<u>Barème 1992</u>	<u>+ 10 pour cent</u>	<u>Barème proposé</u>
Albanie	1 181,83	118,18	1 300,01
Autriche	7 091,56	709,15	7 800,71
Belgique	11 818,55	1 181,85	13 000,40
Bulgarie	3 545,54	354,55	3 900,09
Chypre	1 181,83	118,18	1 300,01
Tchécoslovaquie	7 091,56	709,15	7 800,71
Danemark	11 818,55	1 181,85	13 000,40
Finlande	7 091,56	709,15	7 800,71
France	23 637,12	2 363,71	26 000,83
Allemagne, Rép. féd. d'	23 637,12	2 363,71	26 000,83
Grèce	3 545,54	354,55	3 900,09
Hongrie	7 091,56	709,15	7 800,71
Islande	1 181,83	118,18	1 300,01
Irlande	3 545,54	354,55	3 900,09
Israël	3 545,54	354,55	3 900,09
Italie	23 637,12	2 363,71	26 000,83
Luxembourg	1 181,83	118,18	1 300,01
Malte	1 181,83	118,18	1 300,01
Pays-Bas	11 818,55	1 181,55	13 000,40
Norvège	3 545,54	354,55	3 900,09
Pologne	11 818,55	1 181,85	13 000,40
Portugal	3 545,54	354,55	3 900,09
Espagne	11 818,55	1 181,85	13 000,40
Suède	11 818,55	1 181,85	13 000,40
Suisse	11 818,55	1 181,85	13 000,40
Turquie	7 091,56	709,15	7 800,71
Royaume-Uni	23 637,12	2 363,71	26 000,83
Yougoslavie	7 091,56	709,15	7 800,71
<b>TOTAUX</b>	<b>247 010,08</b>	<b>24 700,89</b>	<b>271 710,97</b>

